



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 13 décembre 2018**

Le Conseil Municipal, convoqué le 6 décembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

#### **Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 8), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à compter de la question n° 11), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 32), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 29 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 32), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 41), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 41), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 75 incluse), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 3), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

#### **Secrétaire :**

Mme Carine MICHEL.

#### **Absents :**

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 30), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 30), Mme Sylvie WANLIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 76), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD.

#### **Procurations de vote :**

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 30), M. Emile BRIOT à M. Christophe LIME, M. Gueric CHALNOT à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Danielle DARD à Mme Danielle POISSENOT, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT, M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 30), Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (à compter de la question n° 41), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 2 incluse).

**OBJET :** 61 - Convention de délégation de la mission de maîtrise d'ouvrage entre le Département du Doubs et la Ville de Besançon relative à la rue de Dole entre les échangeurs Fleming et François-Châteaufarine

## **Convention de délégation de la mission de maîtrise d'ouvrage entre le Département du Doubs et la Ville de Besançon relative à la rue de Dole entre les échangeurs Fleming et Franois-Châteaufarine**

**Rapporteur : Mme l'Adjointe ZEHAFF**

	Date	Avis
Commission n° 5	05/12/2018	Favorable unanime (1 abstention)

La Ville de Besançon et le Département du Doubs ont décidé conjointement de créer une voie d'entrecroisement sur la rue de Dole (RD 673, sens Besançon - Saint-Vit) entre les échangeurs du boulevard Fleming et de Franois - Châteaufarine (RD 11 et RD 106).

L'opération inclut l'adaptation de la bretelle d'entrée de l'échangeur Fleming et s'accompagne du doublement de la bretelle de sortie vers le giratoire de Franois-Châteaufarine. Ces aménagements permettront d'éviter les remontées de files sur la RD 673 aux heures de pointe de l'activité commerciale et de faciliter les mouvements d'insertion depuis le boulevard Fleming, actuellement très délicats.

Le montant des travaux est estimé à 600 000 € HT (soit 720 000 € TTC) pris en charge à parts égales par les deux collectivités. Les dépenses seront prélevées sur la ligne 23.824.2315.004809.30300.

Le besoin étant essentiellement induit par le développement des zones de Châteaufarine et des Hauts du Chazal, la Ville de Besançon a proposé d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette importante opération de sécurisation.

Les ouvrages à construire, réalisés en très grande partie dans l'emprise publique départementale, seront intégrés au domaine public départemental (RD 673 et bretelle vers RD 11). Il convient en conséquence que le Département délègue la maîtrise d'ouvrage à la Ville de Besançon.

La présente convention a pour objet la délégation de maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux décrits ci-dessus, réalisés en deux tranches : doublement de la bretelle de sortie Franois-Châteaufarine en 2019 et création d'une voie d'entrecroisement sur la RD 673 entre les échangeurs du boulevard Fleming et de Franois-Châteaufarine en 2020.

Le Département s'engage à mettre à disposition de la Ville, en temps voulu, l'emprise foncière nécessaire à la réalisation des travaux.

La Ville s'engage à réaliser, sous maîtrise d'ouvrage déléguée, les travaux de doublement de la bretelle de sortie de l'échangeur Franois-Châteaufarine et de création de la voie d'entrecroisement.

La convention prend effet à compter de la date de signature par les parties et prendra fin à l'extinction de la période de garantie pour le parfait achèvement des travaux ou des levées des réserves administratives.

Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER, M. GONON (2) et M. FAGAUT, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

**A la majorité des suffrages exprimés (12 contre), le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Département du Doubs et la Ville de Besançon relative à la rue de Dole entre les échangeurs Fleming et Franois-Châteaufarine.**



Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 37

Contre : 12

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 5